



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 21 mai 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard : « *Riponne : quid de la présence policière passée et des interdictions de périmètre devenues la panacée ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

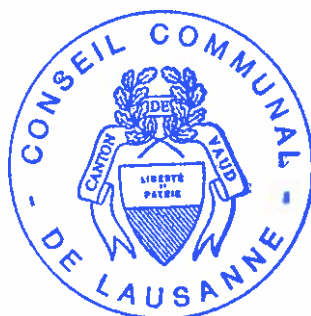
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique le nombre d'interdictions de périmètres récemment délivrées à Lausanne et les raisons détaillées les justifiant »

la résolution de Mme Bérard, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur le nombre de plaintes reçues de la part du quartier en lien avec des nuisances subies à la Riponne »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :